



Piscine Municipale

de Saint-André de la Roche

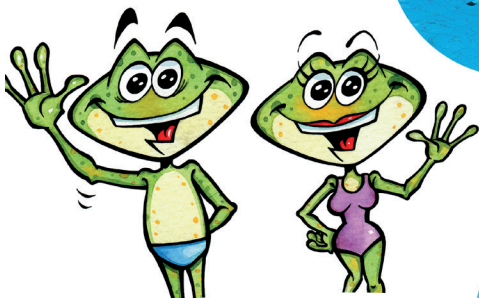


Saison 2026



Bassin de 25 mètres
Toboggan
Pataugeoire
Espace Ombragé
Restauration
Aquabike
Aquafitness
Cours de natation

...



+ D'INFOS

www.sadlr.fr / page : piscine-municipale

mail : piscine@sadlr.fr

Tél : 04 22 45 26 75

PISCINE MUNICIPALE

123 Quai de la Banquière / 06730 Saint-André de la Roche



Facebook



Instagram

Informations - Règlement - Programme

! OUVERTURE LE SAMEDI 30 MAI !

HORAIRES

 (Dernier accès 1h avant la fermeture)

! Tous les samedis de 10h à 11h30 : piscine réservée au jardin aquatique

● Du 30 Mai au 3 Juillet

Ouverture au public :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12H à 14H

(*évacuation des bassins et plages à 13h40*)

Mercredi, Samedi et Dimanche de 10H à 18H

● Du 4 juillet au 30 Août

Tous les jours de 10h à 18h30



 **Casiers**
(cadenas persos)

Saint-André de la Roche

Tarifs

- ✓ Entrée 12h-14h (jusqu'au 4 Juillet)
lundi - mardi - jeudi - vendredi **1€**
- ✓ Entrée Tarif réduit
(de 3 à 14 ans, + de 65 ans,
personnes en situation
de handicap) **2,50€**
- ✓ Entrée Adulte
(à partir de 15 ans) **3€**
- ✓ Abonnement Tarif réduit
(10 entrées) **20€**
- ✓ Abonnement Adulte
(10 entrées) **25€**
- ✓ Passage de tests
(Sur RDV) **3€**
- ✓ Transat
(journée) **5€**
- ✓ Enfants
(- 3 ans) **Gratuit**

Extérieurs

Tarifs

- ✓ Entrée 12h-14h (jusqu'au 4 Juillet)
lundi - mardi - jeudi - vendredi **1€**
- ✓ Entrée Tarif réduit
(de 3 à 14 ans, + de 65 ans,
personnes en situation
de handicap) **4€**
- ✓ Entrée Adulte
(à partir de 15 ans) **5€**
- ✓ Passage de tests
(Sur RDV) **3€**
- ✓ Transat
(journée) **5€**
- ✓ Enfants
(- 3 ans) **Gratuit**

**Pièce d'identité obligatoire pour tarif réduit et/ou tarif Saint-Andréen
à chaque passage en caisse y compris pour les abonnements**

PAIEMENT EN ESPÈCES, CHÈQUES OU CARTES BANCAIRES

LE SNACK de la piscine vous propose

des Boissons, Salades, Sandwichs, Glaces...

Ouverture :

● Du samedi 30 Mai au 3 Juillet : les mercredis et les week-ends

● À partir du 4 juillet : tous les jours



ANIMATIONS

● SOIRÉES PISCINES

Baignade jusqu'à 19h30 / animation musicale

Vendredi 17 Juillet - Programme à venir

Mardi 18 Août - Boum des enfants

● JARDIN AQUATIQUE à partir du 6 juin

Tous les samedis de 10h à 11h30, la piscine est réservée aux moins de 6 ans et à leurs familles.

● CET ÉTÉ JE LIS AUSSI À LA PISCINE

Les vendredis du 10 juillet au 7 août

Livres à disposition, lecture enfants de 10h à 12h avec la médiathèque.

● PASSAGE DE TESTS 3€

(AISANCE AQUATIQUE, 25 MÈTRES, 50 MÈTRES ...)

Sur rendez-vous.



AQUAFITNESS

● COURS D'AQUAFITNESS - AQUABIKE - AQUAFORME SENIORS

Programme et tarifs disponibles à la piscine et sur www.sadlr.fr rubrique piscine.

Renseignements et inscriptions :

> À la piscine municipale (123 Quai de la Banquière)

Samedi 30 Mai de 14h à 17h

Mercredi 3 Juin de 10h à 17h

Samedi 6 Juin de 14h à 17h

Et aux jours et heures des cours

> ou au 06 61 70 48 53

COURS DÉCOUVERTE AQUAFITNESS

Lundi 1^{er} Juin à 18h - GRATUIT

NATATION

● COURS SEMI-COLLECTIFS OU INDIVIDUELS DE NATATION (APPRENTISSAGE, AQUAPHOBIE, ...)

Renseignements à l'accueil ou directement auprès des maîtres nageurs.

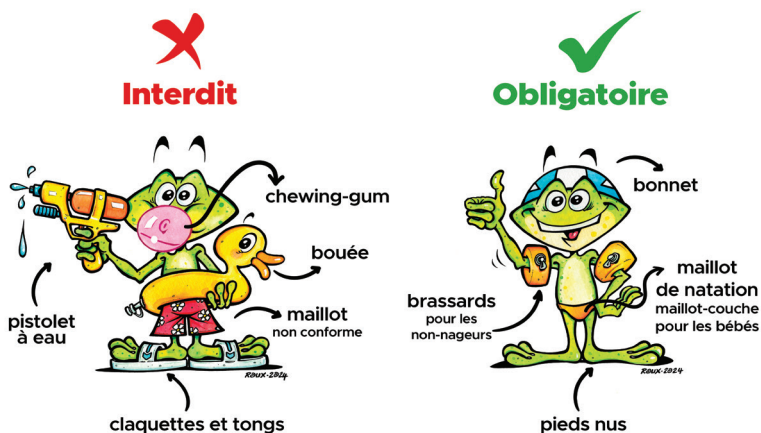
Règlement intérieur

Rappels importants

POUR LA TRANQUILLITÉ ET LA SÉCURITÉ DE TOUS LES USAGERS DE LA PISCINE MUNICIPALE DE SAINT-ANDRÉ DE LA ROCHE :

- Toute personne n'étant pas en mesure de présenter **une pièce d'identité en cours de validité** pourra se voir refuser l'accès à la piscine.
- **Les enfants de moins de 15 ans** devront être accompagnés d'une personne majeure responsable. Celle-ci devra rester présente et **ne pas avoir la garde de plus de trois enfants**.
- Pour les tout-petits, **les couches étanches ou maillots couchés** sont **obligatoires**.
- Pour des raisons d'hygiène, **tout baigneur et accompagnateur** quel que soit son âge, **devra porter exclusivement un maillot de bain** apparent et non des caleçons, shorts ou autres tenues, et ce, **sur les plages et dans les bassins**.
- **Le bonnet de bain est obligatoire**
- Le non-respect de ces dispositions et du règlement intérieur sera sanctionné par l'amende prévue par l'article R610-5 du Code Pénal et pourra entraîner **une interdiction temporaire ou définitive d'accès à l'établissement**. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

LA DIRECTION DE LA PISCINE VOUS REMERCIE DE BIEN VOULOIR RESPECTER L'ENSEMBLE DES MESURES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ DESTINÉES À VOUS OFFRIR UNE EXCELLENTE QUALITÉ D'ACCUEIL.



Tenues autorisées

Sur les plages : cigarette, vapoteuse, pique-nique sont interdits